

EN BREF

- **3 Août** – Réglementation : Le Commissariat aux Assurances (CAA) a publié ses [lettres circulaire 21/12, 21/13 et 21/14](#) relatives respectivement aux fonctions clés définies par Solvabilité II, à la reconnaissance d'un réviseur agréé pour une entité surveillée et enfin aux orientations de l'EIOPA concernant les [rapports de surveillance de PEPP](#).
- **4 Août** – Réglementation : [L' EIOPA a publié son rapport annuel sur les activités de surveillance pour l'année 2020](#). En effet, l'EIOPA a adapté ses priorités après le début de la pandémie pour aider à la fois le secteur et les autorités de surveillance à relever les différents défis, à maintenir la convergence prudentielle et la stabilité financière.
- **5 Août** – Réglementation : [Le Commissariat aux Assurances a publié sa lettre circulaire 21/15](#) portant modification et complément de la lettre circulaire 20/13 du relative à la sous-traitance à des prestataires de services en nuage («cloud computing»).

RAPPORT DE L'EIOPA SUR LA STABILITE FINANCIERE

Le dernier rapport de l'EIOPA sur la stabilité financière ([Financial Stability Report 2021](#)) est sorti en juillet dernier. Si cet exercice présente chaque année un intérêt certain, l'édition de 2021 était attendue pour l'intégration de la crise « COVID 19 » qui a profondément ébranlé les économies.

D'une manière générale, le secteur composé des entreprises d'assurance, de réassurance et des fonds de pensions a suivi les fluctuations de l'économie dans son ensemble : forte détérioration au premier semestre 2020 et récupération significative, sinon totale au second. Sans surprise, les trois branches ont pris de plein fouet la contraction des marchés au mois de mars et ressenti le risque macro-économique, tandis qu'assureurs et réassureurs constataient une détérioration du risque de souscription. La réassurance, en outre, n'a pas été épargnée par les catastrophes naturelles, ce qui a provoqué une détérioration de ses performances et de sa situation financière, d'ailleurs perceptible dans l'effritement des cours des réassureurs cotés.

Le rapport pointe d'autres facteurs, qui ont constitué l'environnement plus structurel dans lequel le secteur a dû faire face à la crise :

- Le premier est la persistance des taux bas, que la pression à la hausse de l'inflation (laquelle appelle, en soi, à une certaine vigilance), n'a pu extraire de la zone proche de zéro, voire du côté négatif sur de nombreuses échéances de dettes souveraines.
- L'EIOPA a pu mesurer une exposition accrue des assureurs aux risques bancaires, peut-être à l'origine de moindres investissements dans les titres émis par ce secteur.
- La montée en puissance des considérations environnementales concerne les deux branches du bilan des entreprises du secteur. A l'actif, la question de « l'investissement vert » se pose sous différents angles : performance, capacité, sécurité, réglementation. Au passif, cela concerne les effets sur la demande et l'intégration de ces aspects dans l'offre de produits et dans la tarification, sans compter

l'évolution de la réalité sous-jacente en termes de sinistralité.

- Le risque technologique constitue une autre évolution, dont les effets ont été perceptibles en 2020 et affectent les perspectives du secteur. La cybersécurité devient cruciale dans un cadre de grande dépendance à l'égard de la disponibilité et de la fiabilité des systèmes, ainsi que de l'intégrité et de la protection des données. Le problème se pose en interne pour les entreprises, dont la bonne gestion dépend de cette sécurité (au cours de la crise COVID-19, on a noté une nette augmentation des cyber-attaques), mais il concerne aussi la demande de produits d'assurance spécifiques.
- Enfin, si, de manière générale, la résilience des acteurs a été satisfaisante en 2020, l'EIOPA prévient que les conséquences économiques de la crise ne sont pas épuisées et qu'il faut s'attendre à une sinistralité plus élevée en 2021, notamment en raison des faillites, l'assurance crédit (dont le rapport sinistre à primes, S/P, a baissé en 2020 !) restant sous surveillance.

L'important corpus quantitatif du rapport nous permet de piocher quelques repères intéressants. Le SCR médian des assureurs vie est passé de 236% à 217% entre fin 2019 et fin 2020. Celui des assureurs non-vie, de 212% à 218%, progresse de manière contre-intuitive. L'encaissement vie s'est nettement contracté en 2020 (-7% en Europe, -12% au Luxembourg, -19% en France et jusqu'à -37% au Portugal). La part des unités de compte dans cet ensemble s'accroît (+3% à 33% en Europe, 4% à 62% au Luxembourg). L'encaissement non-vie poursuit sa progression (+8% en 2020 après une progression de 12% en 2019). Il n'est pas précisé si cette donnée est corrigée de l'effet Brexit. Les fonds de pensions ont conservé un taux de couverture de l'ordre de 104% en Europe. Après la chaude alerte de mars/avril 2020, leur situation s'est donc rétablie de manière satisfaisante.

De manière générale, la vigilance reste de mise après un choc que le secteur a relativement bien absorbé, y compris dans sa composante réassurance, forcément la plus touchée dans ce genre de situation.

| Indice | MSCI World | Eurostoxx 50 | Euribor 1 an | Bund 10 ans | Spread BBB vs AAA |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|
| Cours de l'indice au 31/08/2021 | 3 141,35 | 4 196,41 | -0,50% | -0,38% | 0,89% |
| Variation YtD | 16,78% | 18,12% | +0 bps | +20 bps | -19 bps |

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :

communication@forsides.lu

T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN

T. +32 485 40 70 54 – Xavier COLLARD

T. +352 621 204 807 – Jean-Paul ANDRE-DUMONT

T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

LES DERNIERS ACTU' AIR :

Actu' Air n°54 : [Juin 2021](#)

Actu' Air n°55 : [Juillet 2021](#)